



PROFIL DE POSTE

GRADE : Infirmier
Unité C2 Vasculaire- ORL

POSTE A TEMPS PLEIN 100%

Version : 2

Rédacteur : GIRARD.G

Resp.Valid : Marie-Cécile Blanc

Date Validation :

Groupe Hospitalier	: GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE
Pôle d'activités médicales	: Pôle des Spécialités Chirurgicales
Secteur/Unités	: C2
Responsable médical du pôle	: Pr A.MILLON
Directeur référent du Pôle	: E. MULLER-RAPPARD
Directrice des soins du Groupement	: F. GRISONI
Cadre Supérieur de Pôle	: C. MAISSA
Cadre Supérieur Clinique	: MC BLANC
Cadre Supérieur clinique – blocs	: G. GAUDILLERE
Cadre Administratif de Pôle	: A PAYSANT
Cadre de santé	: S.ORTIZ

PRESENTATION GENERALE DU SITE

Le Groupement Hospitalier Centre (GHC) regroupe 3 établissements :

- ✓ L'hôpital Edouard HERRIOT (HEH), situé 5, place d'Arsonval - Lyon 3^{ème}, est un établissement multidisciplinaire.
- ✓ L'hôpital gériatrique des CHARPENNES (HDC), situé 27, rue Gabriel PERI – 69100 Villeurbanne, est un établissement gériatrique.
- ✓ Le centre de consultations et de traitements dentaires (SCTD), situé 6-8, place Depéret-69007 Lyon.

Tous ces établissements sont accessibles par les transports en commun.

Le GHC fait actuellement l'objet d'un projet de modernisation de grande ampleur comprenant notamment à HEH, la construction d'un nouveau pavillon, dédié aux blocs opératoires et soins critiques, qui a ouvert ses portes en septembre 2018. Le projet de modernisation se poursuivra à partir de 2019, par une restructuration de l'accueil des urgences. Parallèlement, la rénovation des unités de soins est engagée depuis plusieurs années.

Le GHC compte 1076 lits et places, dont 832 à HEH et 244 à l'HDC, ainsi que 84 fauteuils au SCTD. Il est le siège du SAMU, du CRRA et du centre de médecine hyperbare des HCL. Il accueille également le Centre de traitement des brûlés de Lyon.

Le GHC constitue le principal pôle des urgences adultes de l'agglomération lyonnaise avec l'accueil 24H / 24H des urgences médicales, chirurgicales et ophtalmologiques ainsi qu'un accueil de jour des urgences dentaires. Il dispose quasiment de toutes les spécialités médicales et chirurgicales.

Il est composé de :

- ✓ 4 pôles d'activité médicale clinique qui couvrent de nombreuses spécialités :
 - Le pôle URMARS (**U**rgences, **R**éanimation **M**édicale, **A**nesthésie-**R**éanimation, **S**AMU)
 - Le pôle des spécialités médicales
 - Le pôle des spécialités chirurgicales dont la chirurgie d'urgence, 1 plateforme ambulatoire
 - Le pôle d'Odontologie

- ✓ Un secteur hors pôle avec :
 - Des unités de court séjour gériatrique, SSR gériatrique, Unité de Soins de Longue Durée en lien avec l'Institut du Vieillessement.
 - Santé publique : le site d'HEH accueille un centre d'orthogénie, une permanence d'accès aux soins, un centre de dépistage SIDA et IST, un planning familial, des consultations d'addictologie, une unité d'accueil et de soins pour patients sourds, une unité médico-judiciaire et l'institut médico-légal.
 - Imagerie médicale et interventionnelle programmées et d'urgence qui regroupe une équipe de radiologues hautement spécialisés en urinaire, digestive, vasculaire, ostéo-articulaire, ORL et neurologique.

Pour plus d'information rendez-vous sur : <http://www.chu-lyon.fr/fr/hopital-edouard-herriot>

PRESENTATION DU POLE

Le PAM de chirurgie comporte :

- 271 lits d'hospitalisation (dont 29 lits d'HDS)
- 9 unités de consultations
- 3 plateformes UCA + 1 unité HDJ
- 1 salon d'accueil des arrivées le jour-même (14 fauteuils Pav H)
- 3 Blocs Opératoires (hors brûlés) soit 20 salles sur H, 4 salles sur L (HGE) et 3 salles sur U (oph)

Les ressources humaines :

- 68 ETP médicaux + 12 chirurgiens militaires
- 690 ETP non-médicaux

Les spécialités :

- **Ophthalmologie** : Pr C. Burillon
- **Audiologie et explo Orofaciales** : Pr H. Thai Van
- **Hépto-gastro-entérologie** : Pr J-C. Saurin
- **Explorations digestives** : Pr F. Mion
- **Oncologie médicale** : Dr C. Lombard-Bohas
- **Fédération de chirurgie digestive** : Pr M. Adham
- **Chirurgie d'urgence** : Pr O. Monneuse
- **Chirurgie vasculaire** : Pr A. Millon
- **Orthopédie membre inf.** : Pr F. Rongieras
- **Orthopédie membre sup.** : Pr Gazarian
- **Urologie et transplantation** : Pr L. Badet
- **ORL** : Pr E. Truy

Spécialité :

- chirurgie vasculaire de semi-urgence et d'urgence
- chirurgie ORL adulte

Equipe médicale :

Chirurgie vasculaire

Pr Millon(chef de service)

Pr Lermusiaux

Dr Della Schiava, Dr Arsicot, Dr Tresson, Dr Precup, Dr Naudin, Dr Bouchareine

4 ou 5 internes selon les semestres

Spécialité d'ORL

Pr TRUY (chef de service)

Dr Vertu-Ciolino(chef de service adjoint), Dr Frédéric Faure (PH mi temps),

Dr Lombard(PH militaire),Dr Gauthier(PH militaire), Dr Hermann(Chef), Dr Chabbert(Chef)

Dr Saloner(Chef)

Dr Takizawa (attaché), Dr Abédipour(attaché), Dr Debeaupte(attaché), Dr Fleury(attaché)

Dr Ayari (PH HFME qui opère 1 fois par mois à HEH)

Dr Guenne(PH explo fonctionnelles et opérateur)

Equipe paramédicale :

- 1 ETP cadre de santé
- 8.9 ETP infirmiers en horaires : matin (6h40 à 14h30), jour (9h30 à 17h20), soir (14h à 21h30)
- 8.9 ETP aides-soignants en horaires : matin (6h40 à 14h30), soir (14h à 21h30)
- 1 ETP agent de service hospitalier en horaires de matin (8h30 à 16h20)

Autres intervenants rattachés au service :

- 3 secrétaires médicales (chirurgie vasculaire) et le secrétariat d'ORL
- Passage du lundi au vendredi matin d'un kinésithérapeute
- 1 assistante sociale
- 1 diététicienne référente

Activités chirurgicales et spécificités de prise en charge :

- **16 lits d'Hospitalisation conventionnelle de chirurgie vasculaire (4 chambres seules et 6 chambres doubles) pour :**
 - chirurgie de l'aorte abdominale, sur anévrisme ou dissection (spécialisation d'une prise en charge endovasculaire)
 - chirurgie des pathologies aorto-iliaques et des artères des membres inférieurs (le plus souvent par voie percutanée = endovasculaire)
 - prise en charge des infections de prothèses vasculaires (mise en place d'allogreffes cryoconservées)
 - désobstruction percutanée des artères et des pontages par fibrinolyse, angioplastie plus ou moins complexes
 - amputations (orteils, transméta., jambe, cuisse)
 - plus rarement : hyperhydrose, syndrome du défilé ostéoclaviculaire, varices des membres inférieurs

Cette prise en charge tient aussi compte des pathologies associées : diabète, hypertension artérielle, insuffisance rénale, hypercholestérolémie, consommation excessive d'alcool et de tabac, Des patients sont aussi accueillis pour des artériographies ou des bilans diagnostiques complémentaires (scanner, doppler, IRM, bilan cardiaque...)
Population accueillie : 70% d'hommes, 30% de femmes, 30% âgés de 20 à 50ans, 70% de plus de 50 ans
L'accueil des patients se fait dans les conditions de la chirurgie d'urgence/semi-urgence

➤ **12 lits d'Hospitalisation conventionnelle (4 chambres seules et 4 chambres doubles) pour :**

- Chirurgie de la surdité : le service est notamment un centre de référence d'implants cochléaires, pour la pose et le suivi du réglage, tympanoplastie, cholesteatome...
- Chirurgie réparatrice de la face, Chirurgie des cancers de la peau
- Chirurgie esthétique et fonctionnelle cervico-faciale chirurgie du nez (cassé, bouché...)et des sinus.
- Réanimation de la face paralysée
- Chirurgie sinusienne
- Chirurgie endoscopique des glandes salivaires
- Chirurgie cervicale
- Le service travaille en étroite collaboration avec le service d'audiologie et d'explorations orofaciales

Population accueillie : Adulte et enfants de plus de 10 ans.

Chirurgie de la surdité : le service est notamment un centre de référence d'implants cochléaires, pour la pose et le suivi du réglage.

MISSIONS PRINCIPALES ET DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Tout professionnel est soumis aux règles statutaires de la Fonction Publique Hospitalière qu'il doit connaître et respecter (secret professionnel, devoir de réserve, ...)

Poste sous la responsabilité des cadres de santé.

Textes législatifs de référence

Décret n° 2004-802 du 29/07/04 relatif aux parties IV et V du code de la santé publique concernant la profession infirmière

« L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé ».

« Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel. »

- L'infirmier donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

Relèvent du rôle propre infirmier

- Les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou

d'un groupe de personnes. Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre sont dispensés dans un établissement ou un service à domicile à caractère sanitaire, ..., l'infirmier peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, ... qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation.

Relèvent du rôle sur prescription médicale

L'infirmier est habilité à pratiquer les actes mentionnés à l'article R 4311-7 soit en application d'une prescription médicale qui, sauf urgence, est écrite, qualitative et quantitative, datée et signée, soit en application d'un protocole écrit, qualitatif et quantitatif, préalablement établi, daté et signé par un médecin :

Relations hiérarchiques

- Directeur des soins
- Cadre supérieur de santé
- Cadre de santé

Relations fonctionnelles

Travaille en liaison et collaboration avec l'équipe médicale, paramédicale, sociale, l'équipe de rééducation et les différents services prestataires du GH.

ACTIVITES ET FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE

Dans le cadre de son rôle propre, l'infirmier accomplit des actes ou dispense, entre autres (cf. décret du 29 07 2004), les soins suivants, visant notamment à assurer le confort du patient et comprenant, en tant que besoin, son éducation et celle de son entourage :

- Accueil du patient dans la structure de soins
- Entretien d'accueil du patient et de son entourage
- Evaluation de l'état de santé et du degré d'autonomie de la personne soignée
- Recueil, analyse, synthèse et transmission des informations permettant la prise en charge du patient et la continuité des soins
- Formalisation du diagnostic infirmier et réalisation des soins relevant de son initiative et dans le cadre de son rôle propre : observer le patient sur le plan clinique, repérer les mécanismes de défense, les capacités cognitives et le degré d'autonomie
- Evaluation de la douleur et mise en place des moyens thérapeutiques qui permettent de la soulager rapidement
- Surveillance de l'hygiène et de l'équilibre alimentaire
- Soins infirmiers nécessaires à la prise en charge globale des patients, soins du rôle propre ou sur prescription en collaboration avec les Aides-soignants, cadre de santé, médecins, secrétaires et intervenant.
- Soins de nursing : toilettes, prise en charge du risque escarre, aide à l'autonomisation du patient pour sa mobilité
- Soins techniques : prise de constantes, préparation et pose d'injectables, préparation et distribution de médicaments per os, surveillances spécifiques liées à la chirurgie vasculaire et ophtalmologique, prise en charge de la douleur, réfections simples et complexes de pansements, prélèvements de sang et autres liquides biologiques
- Identification des situations d'urgence et y faire face par des actions adaptées
- Aide à la prise de traitements présentés sous forme non injectable, vérification de leur prise, surveillance de leurs effets et éducation du patient

- Veiller à la sécurité du patient
- Concevoir et utiliser le dossier du patient et assurer la traçabilité des actes effectués
- Gestion et contrôle des produits, des matériels et des dispositifs médicaux
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de service
- Contrôle de l'adéquation des repas aux régimes des patients.
- Accompagnement des patients
- L'infirmier(e) participe à l'accueil des patients, à la mise en route des traitements et des surveillances, réalise les bilans d'entrée prescrits.
- Il (elle) assure l'ensemble des soins pré et post opératoires des patients.
- Il (elle) fait face aux diverses urgences pouvant être admises en cours de journée dans le service.
- Il (elle) est responsable de la distribution des repas, et assure la continuité du service en l'absence du cadre de santé.
- Il (elle) participe au fonctionnement des consultations d'urgence les week-ends.
- Logistique : gestion des entrées/sorties, demandes de transport, commandes médicaments et de matériel
- Encadrement de stagiaires
- Au niveau relationnel : pris en charge psychologique des patients chroniques, fragiles, souvent âgés et prise en charge des familles
- Participation aux réunions de travail, aux groupes de travail du service et institutionnels, aux formations internes et institutionnelles.

QUALITE ET GESTION DES RISQUES

L'IDE :

- contribue au signalement de tout événement indésirable intervenant dans le cadre de leurs activités et participe aux démarches d'analyses systémiques de causes qui peuvent être engagées (CREX/RMM)
- prend connaissance régulièrement des nouvelles procédures et/ou tout autre document mis dans la gestion électronique de document (GED) et qui concerne leur service ou leur activité
- contribue à l'évolution des pratiques professionnelles en vue de l'amélioration de la prise en charge des patients et de leur sécurité
- participe à l'évaluation des pratiques professionnelles du service en vue de leur amélioration et de leur sécurisation (EPP, Audits, Patient traceur...)

CONDITIONS REQUISES

Etre titulaire du Diplôme d'Etat Infirmier
 Esprit d'équipe constructif
 Souci du travail bien fait dans le respect des procédures institutionnelles
 Investissement professionnel
 Autonomie dans le travail
 Discrétion

COMPÉTENCE/ QUALITÉS ACQUISES ET/ OU A DÉVELOPPER

Capacité d'adaptation
 Travail en autonomie
 Réactivité, rapidité et rigueur d'exécution
 Maîtrise de l'outil informatique et connaissance des logiciels HCL : Cristalnet (Opium, IPOP, DRDV, DMC, Diane), Easily paramédicaux, Easily bloc Ptah, SMDS

Connaissances

Avoir les connaissances de base en ophtalmologie et en chirurgie vasculaire

Savoir faire face à une urgence et aux situations imprévues

Maîtriser les traitements et les surveillances des polyopathologies associées (diabète, insuffisance rénale, anticoagulants)

Expériences

Aptitudes et comportements :

Avoir le sens du travail en équipe et des aptitudes relationnelles

Etre autonome dans la gestion de l'activité courante

Etre organisé, efficace et rigoureux

Avoir le sens des relations humaines

Avoir une maîtrise de soi dans l'urgence

CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste à temps plein, repos variables en RV2 (plus de 20 dimanches et jours fériés travaillés par an)

Semaine de 37h30 et 15 RTT annuels

Amplitude horaire de 6h40 à 21h30 selon des horaires d'arrivée échelonnés, soit 7h30 par jour (du matin de 6h40 à 14h30 dont 20 minutes de repas, ou du soir de 14h à 21h30)

Congés annuels à définir en concertation avec les autres membres de l'équipe et en accord avec le cadre de santé sur la base de 28 CA par an

En cas de besoin, selon l'activité et l'organisation, l'IDE peut être amené à intervenir ponctuellement via la « mutualisation » sur d'autres unités du secteur du PAM ou du PAM

Exigences du poste

Changement de planning possible en cas d'absentéisme

Peut être appelé à la demande du cadre supérieur du secteur ou de garde à effectuer des remplacements ponctuels dans d'autres services de l'établissement.

Accueil des urgences directes en collaboration avec l'interne de garde

Le profil de poste peut être sujet à modifications (horaires, activités...) afin d'être adapté aux évolutions des organisations dans le cadre d'une meilleure prise en charge du patient.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Obligation d'actualisation des connaissances par le biais de la formation continue
- Participation obligatoire aux groupes de travail institutionnels.